



REGLEMENT DU GRAND PRIX DES JEUNES

SAISON 2022/2023

Le **Grand Prix des Jeunes de la Vienne** est ouvert aux filles et aux garçons de la catégorie de poussin à junior 1^{ère} année.

Il comprend les épreuves suivantes :

- Quatre tournois sur une après-midi avec une formule individuelle qualificative à une journée finale qui se déroulera sur une journée

Le règlement des quatre tournois individuels

Article 1 :

Tous les tableaux sont mixtes. Les joueurs des Tableaux 1 à 2 devront posséder une licence « loisirs ». Les joueurs des Tableaux 3 à 7 devront posséder une licence « compétitions ».

Article 2 :

Les différents tableaux des tournois :

Tableau 1 :

Ouvert aux jeunes nés entre 2012 et 2015 (et plus) possédant une licence « loisirs ».

Tableau 2 :

Ouvert aux jeunes nés entre 2007 et 2011 possédant une licence « loisirs ».

Tableau 3 : De 500 à 550 points

Ouvert aux jeunes nés en 2014, 2015 et plus, ayant un classement compris entre 500 et 550 points.

Tableau 4 : De 500 points à 550 points

Ouvert à tous les jeunes nés en 2012 et 2013 ayant un classement compris entre 500 et 550 points.

Tableau 5 : De 500 points à 550 points

Ouvert à tous les jeunes nés en 2010 et 2011 ayant un classement compris entre 500 et 550 points.

Tableau 6 : De 500 points à 550 points

Ouvert à tous les jeunes nés en 2007, 2008 et 2009 ayant un classement compris entre 500 et 550 points.

Tableau 7 : De 551 pts et plus

Ouvert à tous les jeunes ayant un classement supérieur ou égal à 551 points.

Article 3 :

Le montant de l'inscription est de **3€** par jeune et par tournoi, la participation à la journée finale est gratuite.

Article 4 :

Les classements retenus sont ceux du début de saison 2022/2023, une actualisation sera faite en fonction des nouveaux classements de la seconde phase (janvier 2023).

Article 5 :

Un jeune peut s'inscrire dans un tournoi dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure (sauf le Tableau 7) tout en sachant qu'il devra alors participer aux autres tournois de la saison dans cette même catégorie. S'il intègre ce tableau en cours de saison, son nombre de points Grand Prix Jeunes sera de 50% des points acquis lors des tours précédents.

Un joueur du tableau 1 ou 2 souhaitant intégrer en cours de saison un des tableaux de 3 à 6 verra obligatoirement sa licence devenir en « compétition ». Il intégrera le tableau selon son année de naissance avec 0 points.

Article 6 :

Les juges arbitres devront adapter la formule de la compétition en fonction du nombre de joueurs inscrits le jour de l'épreuve et faire jouer impérativement les places de 1 à 8.

Au premier tour : établir un classement aux points de la licence.

À partir du deuxième tour (et pour les tours suivants), les joueurs seront classés suivant le nombre de points inscrits lors du (ou des) tour(s) précédent(s). En cas d'égalité, la répartition sera effectuée automatiquement ou par tirage au sort.

- La formule conseillée pour un nombre de joueurs inférieur ou égal à 7 est celle-ci :
 - Poule unique

- La formule conseillée pour un nombre de joueurs entre 8 et 16 est celle-ci :
 - Système de poules (3 ou 4 joueurs) suivi d'un tableau à classement intégral

- La formule conseillée pour un nombre de joueurs supérieur à 16 est celle-ci :
 - Poules de 3 (ou de 2),
 - Les 1er et 2ème des poules se qualifient dans le tableau principal,
 - Les perdants de la 1ère partie du tableau principal sont reversés dans la consolante 1.

Remarque : Un joueur perdant sa première partie dans le tableau principal sera autorisé à intégrer la consolante 1 sauf si c'est au stade des ¼ de finale où il jouera les places 5 à 8)

Ex : Un joueur qui ne dispute pas son 16^{ème} de finale car il joue contre un exempt (ou un joueur blessé) se qualifie directement pour les 8^{ème} de finale. S'il perd son 8^{ème}, il pourra intégrer la consolante 1.

- Les 3^{ème} des poules sont placés dans la consolante 2.

NB: Les consolantes 1 et 2 seront des tableaux à élimination directe et la répartition des joueurs dans celles-ci sera aléatoire.

Article 7 :

Les points marqués seront en fonction de la place obtenue. Les points seront attribués comme suit :

1er	100 pts	7ème	40 pts
2ème	90 pts	8ème	30 pts
3ème	80 pts	9ème à 16ème	20 pts
4ème	70 pts	17ème à 32ème	10 pts
5ème	60 pts	33^{ème} et plus	5 pts
6ème	50 pts		

Article 8 :

En début de seconde phase, lorsqu'un joueur des tableaux 3 à 6 possède un classement supérieur ou égal à 551 points, il monte obligatoirement dans le tableau 7 où son nombre de points dans le Grand Prix Jeunes sera de 50% des points inscrits lors des tours précédents.

Ex : Si un joueur du tableau 1 marque 150 points lors des 2 premiers tours du GPJV, s'il change de catégorie (progression de son classement licence points), il passera dans le tableau 7 où il obtiendra automatiquement 50% de ces 150 points soit 75 points.

En début de seconde phase, lorsqu'un joueur du tableau 7 possède un classement inférieur à 551 points, il intègre obligatoirement un des tableaux de 3 à 6 suivant son année de naissance. Son nombre de points dans le Grand Prix Jeunes sera de 50% des points inscrits lors des tours précédents.

Article 9 :

L'horaire de pointage de la compétition est à 13H30 avec un début de compétition prévu pour 14H00. Tout joueur ne s'étant pas présenté au pointage à 13H55 sans prévenir ne sera pas autorisé à participer à la compétition et sera considéré comme absent non excusé.

Article 10:

Tout joueur absent à un tournoi pour raison pongiste supérieure obtiendra la moyenne des points marqués aux autres tournois.

Article 11:

Les quatre premiers du tableau principal recevront une médaille. Les trois meilleures filles recevront une médaille. Les premiers des tableaux des consolantes 1 et 2 recevront un goodies (cadeau promotionnel).

Article 12 :

Les balles utilisées seront obligatoirement des balles plastiques, elles seront fournies par les clubs organisateurs de la compétition.

Article 13:

Les jeunes doivent être obligatoirement en tenue sportive (basket, short et tee-shirt ; tenue règlementaire).

Article 14:

Si un tableau comprend trop de joueurs, le comité se réserve le droit de diviser ce tableau en deux tableaux de taille identique (sauf nombre impair auquel cas un tableau aura un joueur de plus). Dans ce cas pour chaque tableau les règles standard s'appliqueront, notamment celles concernant les points et les montées dans le tableau 7.

Article 15:

Chaque salle devra s'adapter aux consignes spécifiques (fédérales ou préfectorales) du moment concernant les mesures sanitaires, qui s'appliquent alors pour toute la compétition.

Règlement de la journée finale des tournois individuels

Les participants sont répartis dans chaque catégorie en groupes de 16, en suivant l'ordre du dernier classement général des tournois des jeunes. À l'intérieur de chaque groupe, quatre poules de 4 joueurs sont constituées suivant la méthode du tirage au sort par assiettes. Le comité se réserve le droit d'organiser un tableau supplémentaire essentiellement féminin. Suivant le nombre de joueurs inscrits dans le tableau, le juge-arbitre sera autorisé à modifier la formule de celui-ci.

Les résultats de cette journée finale sont comptabilisés pour le dernier classement général et la remise des prix a lieu pour :

Récompenses

Les participants au Grand Prix des Jeunes de la Vienne se voient attribuer des points en fonction de leurs résultats. Ces points sont totalisés pour chaque joueur à chaque épreuve et un classement général est établi par catégorie.

Sont ainsi récompensés lors de la journée finale :

- les 8 premiers du classement général pour chaque tableau, (un joueur absent à la journée finale ne pourra pas recevoir son prix, sauf raison pongiste supérieure),
- les 4 premiers des tableaux de la journée finale.

3 trophées définitifs sont attribués :

- au club ayant le plus d'engagés lors des quatre tournois individuels,
- au club ayant les meilleurs résultats sportifs lors des quatre tournois individuels (en ne retenant que le premier de chacune des 6 catégories, journée finale comprise),
- au club ayant engagé le plus grand nombre de féminines lors des quatre tournois.